

L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE.

COMMERCIAL & LITTÉRAIRE.



Imprimé par F. DELAUP, et publié tous les jours, rue St.-Pierre No. 94, entre Royale et Bourbon.

No. 54.

NOUVELLE-ORLÉANS, LUNDI, 3. NOVEMBRE 1828.

Vol. II.

Conditions.—L'ABEILLE paraît tous les jours. Le prix de l'abonnement est d'UNE PIASTRE par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de \$10, en payant chaque trimestre d'avance.

Ceux qui désireraient cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'Éditeur, ou ses correspondants : les abonnés de la ville à la fin du mois, et ceux de la campagne six jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feraient pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Les avis se payent une piastre pour la première fois, et quatre escaliers pour chaque insertion subséquente, dans chaque langue.

Les personnes qui font publier ordinairement un grand nombre d'avis, peuvent prendre un abonnement à l'année : les prix sont de \$40 à \$80, y compris la feuille, selon la quantité d'avis.

On s'abonne à la paroisse St.-Charles, chez le juge Morel Guiramaud.

A la paroisse St. Jean-Baptiste, chez le juge Thérèse Le Blanc.

A Donaldson, chez F. Boze, instituteur.

Aux Attakapas, à Mr. Dumartrait, et au juge Bryant.

PARIS-AMÉRIQUE.

POUR NEW-YORK,

La nouvelle ligne de paquebots part régulièrement de la Nouvelle-Orléans, les 8 et 22 de chaque mois, comme suit :

Le navire LOUISIANA, capt. Price. Le 22 d'Octobre.

Le navire TALMA, capt. Marshall. Le 8 de Novembre.

Le navire KENTUCKY, cap. Rathbone. Le 21 de Novembre.

Le navire ILLINOIS, capt. Waterman. Le 8 de Décembre.

Le navire TENNESSEE, capt. Fowler. Le 21 de Décembre.

Le public peut compter sur l'exactitude dans le départ des susdits navires.

L'époque de leur départ de New-York est de six à sept, et de 15 de chaque mois.

25 oct. **Power & Hutton.**

A VENDRE—24 mille cigares de la Havane en caisses, demi caisses, quarts et dixièmes, qualité supérieure.

Sirop de calabasses. Une quantité de boîtes d'ayres et de gèles.

40 bouteilles d'eau de fleurs d'orangers, par SOLANA y ARIZA.

Encuignure des rues St. Pierre et Bourbon. 18 août.

SANGUES à 50 cents.

A VENDRE chez FORESTIER & Co. au coin des rues Royale et St.-Pierre.

Les articles suivants sont offerts à des prix modérés, savoir :

Élixir anti-glaireux du Dr. Guille 5 livres sulfate de quinine

Bandages herniaires, sondes

Bougies et canules en gomme élastique

Pilules à l'usage des pharmaciens

Boîtes en cartons assorties

Blanc des sultans pour adoucir la peau

Rouge pour la toilette

Pastilles de séral pour parfumer les appartements

Baume de copahu inodore

Moxa Japonais &c. &c. 18 avril

360 onces Sulfate de quinine par flacons d'une, 2, 4 et 8 onces.

1000 livres quinquina jaune par caisses de 25, 50 et 100 livres.

Jus de Limons par barrils, gallons et bouteilles, à vendre par

FORESTIER & Co.

On trouvera constamment chez eux un assortiment complet de peinture, huile de lin, de baleine, essence de térébenthine, le tout à des prix et conditions avantageux. 3 sept.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

BAINS FUMIGATOIRES.

Mr. RENOÛ, Docteur en Médecine, à l'honneur de faire part à ses confrères, et au public, qu'il a transporté son établissement de la rue du Quartier dans la rue de Condé, presque à l'encuignure de la rue de Maine, dans la maison connue sous la dénomination de Bains Publics. 8 Juillet.

Pour Baum Sarah, Port Hickey, Baton Rouge, et lieux intermédiaires.

Le solide bateau à vapeur COOBA, capitaine J. B. Collet, étant d'une marche supérieure et régulière les voyages de ce bateau sont les jours de départ sont, le Mercredi de la Nouvelle-Orléans à dix heures du matin et du Baton Rouge, le Samedi à 8 heures du matin. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à

25 juin. **J. MAGAN & Co.**

POUR LE BAYOU SARAH, La Fausse-Rivière, Baton Rouge, Plaquemines, et les autres détroits.

Le bateau à vapeur, à simple pression, FLORIDA, capt. C. Laurent, part d'ici tous les Jours, à dix heures du matin, pour le Bayou Sarah, d'où il repart tous les Dimanches à dix heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à

8 juil. **Joseph T. Boudac.**

À vendre par les sous-signés.

EN débarquement du brick Levant de Bordeaux,

6 pipes eau-de-vie 4me. preuve.

25 barrils de blanche preuve du Mexique cont.

18 gallons chaque, et à 8 cerceles de fer.

12 caisses fruits à Faux-départ assortis.

132 paniers huile fine clarifiée.

1 caisse café pulvé en f.

1 do. robes coté plissé, fond lithographie.

3 do. soie à coudre, couleurs assorties pour le

Levée.

1 do. fusils à pistons grand calibre.

1 do. pistolets do. do.

40 mille capsules première qualité.

Le tout ayant droit au drawback.

D. G. BORDUZAT & Co.

1er juillet. **No. 108 Rue Royale**

DEPOT DU VÉRITABLE REMÈDE DE LE ROY

TENU PAR M. MICHOUD.

L'ANCIEN DÉPOT de cet inappréciable Remède, expédié par Mr. COTTEN, ainsi qu'on le prouve par l'exhibition des factures, est maintenant en face de la Halle, au coin des rues de la Levée et de Madison.

Prix avec les instructions, purgatif \$175, volume \$1, ensemble tous les ouvrages du Dr. Le Roy \$1 le volume.

M. Michoud tient également un DEPOT d'ASTHMA au Dr. Guille de Paris.

Prix \$175 la bouteille avec le livre.

Au magasin dudit Ant. Michoud on trouve toutes sortes d'objets en quincaillerie, armées, marbres, verroteries, faïences, cordes à linge, huile bouillie fine, vin &c &c. &c.

ON Y DETAILLE

12 livres de bon Sucre pour \$1, et Chères d'excellent Café de la Havane pour un piastre.

Peaux Sèches.

94 Peaux Sèches à vendre par D. G. BORDUZAT & Co.

15 août. **Rue Royale, No. 108.**

Pensionnat pour les jeunes demoiselles.

L'ÉTABLISSEMENT de Mlle. Evershad pour les pensionnaires et les externes, est maintenant fixé à cette maison comode et agréable, rue Bourbon No. 16, deux portes après l'Eglise Episcopale.

Les branches principales d'une éducation libérale et soignée sont enseignées dans son établissement.

Les langues Française, Anglaise et Italienne; Histoire ancienne et moderne; La Mythologie; Des belles Lettres; Le Dessin; La danse; la musique vocale et instrumentale.

Son établissement étant composé également d'écolières françaises et américaines, les deux langues y sont généralement parlées, et par ce moyen réunit le précieux avantage de la pratique continue, à la connaissance des règles grammaticales.

Madame Evershad pénètre des devoirs que lui impose son état, et désirant les remplir avec autant d'exactitude que possible, est toujours assistée par des personnes d'une capacité reconnue et de la plus grande assiduité à remplir leurs engagements; elle se croit donc autorisée à promettre aux parents, et autres personnes, que les élèves continueront à recevoir tous les soins qu'il est possible de souhaiter pour acquiescer une éducation utile et accomplie.

N. B. Comme ci-devant, Madame Evershad donne des leçons de piano, de guitare et de musique vocale. 1 Avril

ARRIVE par la Roxelane, venant de Bordeaux, et à vendre par le sous-signé :

Fromage de Hollande, dit tête de mort

Fromage de Gruyère de Suisse.

Pruneaux de Tours en boîtes de dix livres.

Fignes de Marseille,

Sardines à l'huile de Nantes, &c. &c. 3 mai. **F. BERTOUX**

AVIS.

MRS. DURAND & THIAO ont l'honneur de prévenir messieurs les habitants et tous propriétaires de moulins à scie ou à sucre, de machines à vapeur, presses à coton et navires, que leur atelier de forgeron et fondeur est de nouveau en opération, et qu'ils recevront avec plaisir tous les ordres qu'on voudra bien leur donner concernant leur état. Ils espèrent par leur activité et leur exactitude à exécuter les ouvrages qu'on leur donnera, continuer à mériter la confiance qu'on leur a accordée jusqu'à présent. 22 oct.

AVIS.—Daniel Grégoire Borduzat, à l'honneur de prévenir ses amis et le public, qu'il a contracté une raison de commerce avec Mr. Antoine Mathieu Borduzat, son père, à Bordeaux, y que lui seul sera le gérant de la société à la Nouvelle-Orléans; et qu'à dater du 1er Juillet 1828 la signature sociale de la maison à la Nlle-Orléans, sera, **D. G. Borduzat & Co.**

De plus, il a l'honneur d'annoncer aux négociants de cette ville, et de la Louisiane qui pourraient avoir des assurances commises sur la place de Bordeaux, qu'il vient de recevoir du syndic des assureurs de cette dernière ville, pleins pouvoirs de le représenter dans toutes affaires d'assurances, et dans le cas d'avaries particulières, grosses et communes, soit sur corps du bâtiment soit sur marchandises, messieurs les intéressés sont invités de faire viser leurs comptes de réclamations par l'agent général D. G. Borduzat, à défaut de quoi ils seraient de nul effet, et refusés au paiement. 28 juin—s.

VICT. ROUMAGE offre à vendre les articles suivants, reçus par le brick Levant, de Bordeaux,

100 barrils de 18 gallons eau-de-vie blanche 5me. preuve,

400 caisses vin rouge de Médoc

4 caisses loquets, tarjets et verrouillets

20 barriques vin rouge vieux, de Médoc.

200 barriques vin rouge, diverses qualités

30 tierçons vin blanc, Sauterne, Graves et Baise,

60 caisses vins rouge et blanc,

20 pipes eau-de-vie de Cognac 4e. preuve

60 paniers bouteilles de Bordeaux.

SUCRE—69 boucauds beau sucre des Attakapas, à vendre par

Gordon, Forrestal & Co.

4 juin. **No. 23, rue Toulouse**

COUR de Paroisse pour la paroisse et la cité de la Nlle-Orléans, le 13 Octobre 1828.

Présent l'honorable J. Pitot—Mme. François Auguste J. de C. contre François Auguste son mari—Les parties ayant fait un arrangement à l'amiable pour leurs droits respectifs, d'après le document présenté par le défendeur, marqué A, qui doit rester déposé dans les archives de la Cour, et le résultat de cet arrangement, montant en faveur de la demanderesse une somme de \$3277 97 1/2, comme la moitié des profits de la communauté, y compris la somme de cinq cents piastres, montant de la dot de la demanderesse; il est adjugé, adjugé et décrété par la Cour, d'après le dire de Mr. J. E. Canonge, Procureur représentant ladite demanderesse, qu'elle recevra de son mari François Auguste, ladite somme de \$3277 97 1/2, par privilège et par préférence sur toutes les propriétés de la dite communauté d'une manière satisfaisante pour ses droits, et titres; que ledit défendeur reste responsable des dettes de ladite communauté, qu'il est tenu de payer, telles qu'elles sont stipulées dans ledit document, et que toutes les propriétés de ladite communauté lui sont adjugées comme siennes propres, d'après les conditions audit arrangement, avec la seule réserve, au profit de la demanderesse, de toute erreur ou omission qui peut avoir été faite dans l'ajustement de ses droits, d'après le susdit document-ci-annexé.

(Signé) **JAS. PITOT—Juge.**

THOS. S. KENNEDY, Greffier.

14 oct.

ÉTAT DE LA LOUISIANE.

Cour du premier District Judiciaire.

John Reynolds contre ses créanciers.

Il est ordonné qu'un assemblée des créanciers du pétitionnaire ait lieu en l'étude de Théodore Seghers, notaire public, le 7 Novembre prochain, à 10 heures du matin, aux fins mentionnées dans la pétition. Dans l'interval, toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens de l'insolvable John Reynolds sont suspendues.—Par ordre de l'honorable Joshua Lewis juge de ladite Cour.

Fait au greffe le 13 Octobre 1828.

14 oct. **J. L. LEWIS—Greffier.**

Dix piastres de récompense pour quiconque ramènera au sous-signé, ou livrera dans une des écoles de l'état; la négresse nommée Bonne, âgée de 54 ans, taille moyenne, très robuste, figure ronde, grands yeux frontés, parlant anglais, français et un peu Espagnol; on suppose quelle se tient de l'autre bord, derrière l'habitation Marny ou sur le bord du canal près le bassin. **LALAURIE.**

20 Octobre. 4

L sieur GUILLAUME, déjà un peu connu en cette ville, a l'honneur de prévenir le public, qu'il vient de prendre une maison, rue Bourbon, entre les rues St. Pierre et Toulouse, où l'on trouvera journellement chez lui, des pâtés froids et chauds et pâtisseries variées de tout genre ainsi qu'un restaurant à toute heure du jour. Il envoie en ville tous les diners, mets ou plats qui peuvent lui être commandés.

P. S. Le Sr. G. se charge d'apprendre à faire la cuisine ou la pâtisserie aux apprentis que l'on voudrait confier à ses soins.—Conditions raisonnables, s'adresser chez lui. 24 oct.—s.

ÉTAT DE LA LOUISIANE

Vendu par le Marshall.

La Mairie des Allemands et habitants de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Un emplacement N^o. 5 dans l'île d'Orléans, Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N^o. 6 dans l'île N^o. 21 faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N^o. 12 dans l'île N^o. 17 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N^o. 21 faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N^o. 6 dans l'île N^o. 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N^o. 10 dans l'île N^o. 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N^o. 12, dans l'île N^o. 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N^o. 8, dans l'île N^o. 17, faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N^o. 10, dans l'île N^o. 17, faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N^o. 10, dans l'île N^o. 58, faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N^o. 2, dans l'île N^o. 58, faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N^o. 3, dans l'île N^o. 58, faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N^o. 4, dans l'île N^o. 58, faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N^o. 9, dans l'île N^o. 58, faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N^o. 7, dans l'île N^o. 2, faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N^o. 10, dans l'île N^o. 19, faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N^o. 11, dans l'île N^o. 58, faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N^o. 6, dans l'île N^o. 57, faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N^o. 7, dans l'île N^o. 57, faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N^o. 11, dans l'île N^o. 19, faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N^o. 8, dans l'île N^o. 58, faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N^o. 7, dans l'île N^o. 58, faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N^o. 7, dans l'île N^o. 58, faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

AVIS.—Attendu que Stephen Van Wickle, Sheriff et collecteur de taxes pour la paroisse de la Sainte-Croix, s'est adressé à moi, demandant que les hypothèques provenant des dégrèvements qu'il a soustrits, comme principaux obligés et Stephen Albini, ses cautions—le 26 de Février 1823, conjointement avec Charles Morgan et Arnaud Beauvais, ses cautions—le 27 de Décembre 1823, conjointement avec Charles Morgan et Arnaud Beauvais, ses cautions—le 7 Février 1825, conjointement avec Charles Morgan et François V. Boni, ses cautions—le 17 Février 1825, conjointement avec Charles Morgan et Arnaud Beauvais, ses cautions—le 25 Février 1826, conjointement avec Charles Morgan et Augustin Leblanc, ses cautions—et le 31 de Décembre 1827, conjointement avec Charles Morgan et Arnaud Beauvais, ses cautions, soient levées et annulées.

Avis est par le présent donné à toutes personnes co-intéressées de déchoir par écrit au bureau du secrétaire d'Etat dans l'espace de quatre-vingt-dix jours après la dernière publication, les raisons pour lesquelles lesdites obligations et hypothèques ne seraient pas levées et annulées.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat en la ville de la Nouvelle-Orléans, le cinquième jour de Juillet mil-huit cent vingt-huit, et la cinquante-troisième année de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique. **JA. JOHNSON,** Gouverneur de l'Etat de la Louisiane. Par le gouverneur.

P. DERBIGNY, Secrétaire. 14 juillet.

CHAPEAUX DE CASTOR.

NICHOLS & KEELER viennent de recevoir par le navire France, un assortiment de chapeaux de Castor à la mode pour hommes, de la première qualité, qu'ils offrent à vendre à des prix modérés. 12 août.

FORESTIER & Co. **ST. PIERRE & ROYALE.**

Les sous-signés offrent à vendre à des prix très modérés, les articles suivants, en débarquement des Français :

Anis, Coriandre, Calomys aromatisés, Safran oriental, Jalap en poudre, Huile de Croton, Essence de Bhuac, Do. Sabine, Do. Canelle, Vermillon de Chine, Baie de Génévrière, Sagou, Lichen d'Islande, Manna en larmes, etc.

On trouve toujours chez eux le Rob Anti-Spittique de Laffiteur, le Régénérateur, Panthéon de Guille, le Remède du Dr. Le Roy, ainsi que tous les articles relatifs à leur profession. **FORESTIER & Co.**

9 août.

EN débarquement des navires Illinois et Missouri et à vendre par le sous-signé.

10 balles Indiennes françaises

3 " Mousselines "

1 " Schals " 7-8

8 ca. Coutil gris Fil coton,

2 " Schals pluche,

1 " Velours coton,

4 " Dentelles coton,

2 " Echarpes et Fichus gaze, De plus en Magasin.

10 balles Coton écu 58 pouces,

25 douz. Kirchenwasser 1ere. qualité. **P. E. SORBE,** rue Royale No. 1

28 août.

BEURRE—En débarquement du bateau à vapeur Jubilee, 57 frequin beurre du mois de Mai, à vendre par

4 juin. **S. PAXTON & Co.**

LES personnes qui ont quelques réclamations contre la succession de feu Antoine Martin, décédé en cette ville, sont invitées de se présenter chez le sous-signé.

V. ROUMAGE, 28 août—1m. Ex. testamentaire.

MERRAINS A PIPE—16000 m rains à pipe à vendre par